

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 11 février 2025, a adopté le règlement numéro 24-1061 – fixant les tarifs des permis et certificats abrogeant et remplaçant le règlement 24-1049.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 13^e jour de février deux mille vingt-cinq.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 février 2025, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce jeudi 13 février 2025.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière